



Les échanges commerciaux français de matières premières de recyclage, de 1999 à 2021

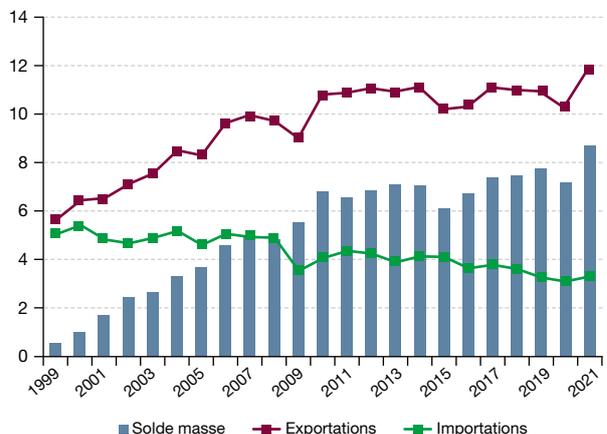
JUIN 2022

En 2021, la France a un solde excédentaire de 4,5 milliards d'euros en matière d'échanges internationaux de déchets valorisables. Ses exportations sont composées à 60 % de déchets de métaux ferreux et à 22 % de papiers-cartons. Elle est le plus gros exportateur européen net en quantités. Les pays européens frontaliers sont ses principaux destinataires. La Chine, septième partenaire commercial en volume en 2017, recule à la quinzième place en 2021.

L'extraction des matières premières indispensables à la fabrication des biens de consommation engendre un coût environnemental et climatique élevé. Selon le principe de l'économie circulaire, les matières premières de recyclage (MPR) permettent d'économiser des ressources, en substitution de matières premières vierges, et ainsi de diminuer la dépendance de la France et plus largement de l'Union européenne vis-à-vis de ces dernières. L'incorporation de MPR dans les filières de production est également un moyen de trouver un débouché aux produits qui, dans leur cycle de vie, n'ont plus d'usage. La localisation des infrastructures de production utilisant des MPR détermine en grande partie les flux du commerce extérieur de ces matières.

FORTE HAUSSE DEPUIS 20 ANS DES EXPORTATIONS DE MATIÈRES PREMIÈRES DE RECYCLAGE

Graphique 1 : échanges extérieurs de MPR*, en volume
En millions de tonnes



* Matières premières de recyclage.
Source : Douanes. Traitements : SDES, 2022

ENCADRÉ

Matières premières de recyclage et déchets valorisables

Pour la plupart des filières de recyclage, exception faite des plastiques, les déclarations d'importation ou d'exportation des déchets valorisables enregistrent sous un même code douanier les déchets non préparés (ex. : débris de verre) et les déchets déjà préparés sous la forme de MPR (ex. : calcin pour le verre). Pour les plastiques, au-delà de la préparation des déchets sous forme de tri et de mise en balle, un processus de régénération permet de transformer les déchets triés en paillettes, granulés ou poudre pour une utilisation directe par les plasturgistes. Ces matières régénérées se confondent en apparence avec les matières vierges et ont le même code douanier, alors que les déchets avant régénération ont un code différent. Pour les plastiques, les données utilisées portent donc exclusivement sur les déchets et non sur les matières régénérées. Dans un souci de simplification, les termes « matières premières de recyclage » ou MPR ou « déchets valorisables » ont été utilisés indifféremment à la place de « déchets non dangereux valorisables et matières premières de recyclage ». Huit types de déchets valorisables sont pris en considération : les métaux ferreux, non ferreux et précieux, les papiers-cartons, les plastiques, le caoutchouc, le textile et le verre.

Les échanges commerciaux français de matières premières de recyclage, de 1999 à 2021

Sur la période 1999-2010, les exportations de MPR de la France vers les autres pays du monde connaissent une forte augmentation : elles passent de 5,6 millions de tonnes (Mt) à 10,8 Mt, soit un quasi-doublement (*graphique 1*). De 2010 à 2019, elles restent assez stables (autour de 10,8 Mt), puis connaissent une baisse de 7 % en 2020, en raison de la crise sanitaire, avant de repartir à la hausse pour atteindre le record de 12 Mt en 2021 (+ 17 %).

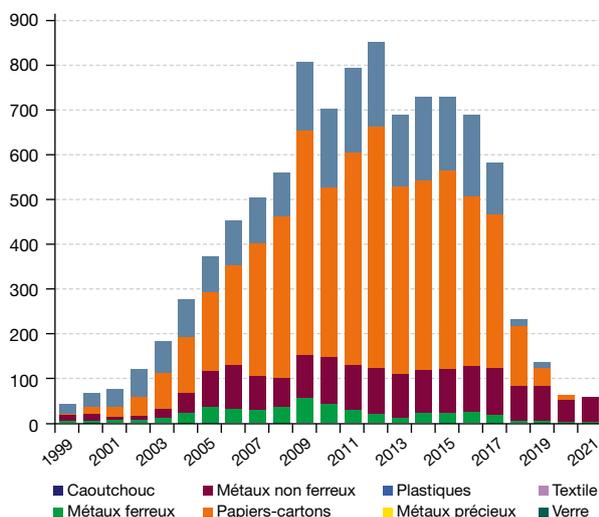
Inversement, les importations déclinent de 2,0 % par an sur la période, passant de 5,1 Mt en 1999 à 3,3 Mt en 2021 (*graphique 1*). Au total, le solde des échanges de MPR est positif et s'élève à 8,7 Mt en 2021, après avoir fluctué autour de 7 Mt au cours de la décennie 2010.

Ces flux sont très dépendants de la conjoncture internationale. De nombreux paramètres peuvent les influencer, comme les politiques publiques (prévention, taxation, écoconception, objectifs de recyclage, etc.) ou industrielles, ou encore les cours des matières premières et de l'énergie. Des à-coups dans l'évolution générale sont ainsi constatés à la suite des crises de 2008 et de 2014. D'autres facteurs peuvent peser sur les échanges, comme l'intensité de la croissance économique, le coût du recyclage ou les capacités de traitement.

Fin 2017, le marché international de déchets valorisables subit des bouleversements : la Chine instaure des barrières douanières à l'importation de plusieurs catégories de déchets recyclables, afin de réduire les effets environnementaux et sanitaires inhérents à leur gestion. Certains déchets, auparavant exportés vers la Chine, ont dû trouver de nouveaux débouchés dans d'autres pays d'Asie (Inde, Indonésie, Malaisie, Thaïlande et Vietnam), qui ont également restreint les échanges par la suite. Ce repli a particulièrement affecté les plastiques ainsi que le papier, dont le prix de vente moyen est passé de 148 €/t en 2017 à 103 €/t en 2019. En 2017, les achats de la Chine étaient constitués à 59 % de papier, 20 % de plastiques et 18 % de métaux non ferreux. En 2021, les parts du papier et du plastique sont devenues négligeables (*graphique 2*).

Graphique 2 : évolution des exportations de MPR* vers la Chine, en volume

En millions de tonnes



* Matières premières de recyclage.
Source : Douanes. Traitements : SDES, 2022

UN EXCÉDENT DE 4,5 MILLIARDS D'EUROS EN 2021

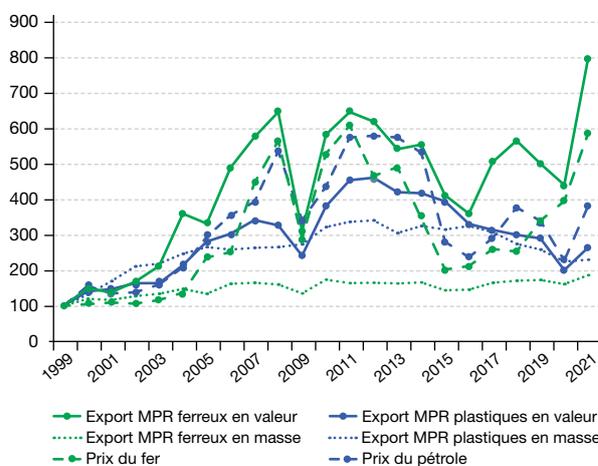
Entre 1999 et 2019, les exportations de MPR passent de 1 milliard d'euros (Md€) à 4 Md€ en euros courants. Après une chute en 2020 (3,6 Md€), elles bondissent à 6,2 Md€ en 2021 sous l'effet conjugué de la hausse des prix et des quantités exportées et représentent 1,2 % des exportations totales de biens en 2021 (501 Md€). Depuis 1999, les exportations de MPR ont augmenté cinq fois plus vite que celles de l'ensemble des biens : +8,1 % par an en valeur depuis 1999, contre +1,6 % pour l'ensemble des biens.

Avec des importations de 1,7 Md€, le solde des échanges de MPR atteint 4,5 Md€ en 2021, soit un niveau nettement supérieur à celui atteint au cours de la décennie 2010.

Les niveaux de prix des MPR et des matières premières vierges sont fortement corrélés. Les fluctuations des prix des matières de base se répercutent ainsi dans les prix des MPR qui les remplacent, ce qui explique des évolutions plus accidentées des échanges en valeur que des échanges en volume (*graphique 3*).

Graphique 3 : évolution des exportations en valeur et volume de MPR* de métaux ferreux et de plastiques, comparées aux prix du fer et du pétrole

En indice base 100 en 1999



* Matières premières de recyclage.
Source : Douanes, www.indexmundi.com. Traitements : SDES, 2022

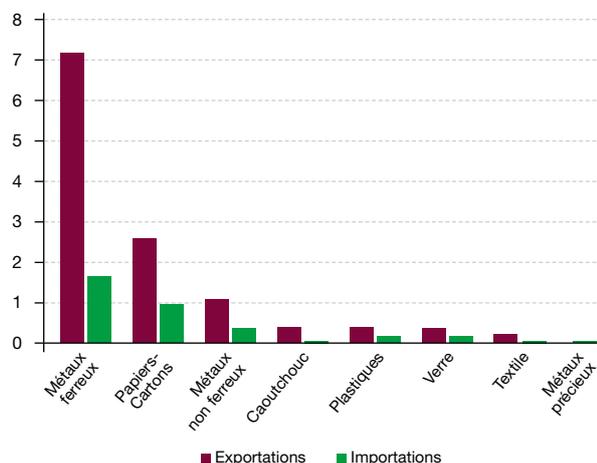
LES MÉTAUX FERREUX SONT LES PRINCIPALES MPR ÉCHANGÉES

La structure des exportations est proche de celle des importations (*graphique 4*). Les métaux ferreux sont les principales MPR vendues, aussi bien en quantité (60 %) qu'en valeur (45 %). Les exportations de ferrailles correspondent à un peu plus de la moitié de ce qui est collecté sur le territoire français. Les papiers-cartons sont les secondes MPR exportées (22 %). Viennent ensuite les métaux non ferreux (9 %). Si les métaux précieux ne présentent qu'une infime partie des quantités, ils occupent le troisième rang en valeur du fait de leur prix très élevé. Le verre est un matériau lourd et peu coûteux, ses frais de transport sont proportionnellement élevés, ce qui explique en partie les faibles échanges enregistrés.

Les échanges commerciaux français de matières premières de recyclage, de 1999 à 2021

Graphique 4 : quantité de MPR* échangées, par type de déchet, en 2021

En millions de tonnes



* Matières premières de recyclage.

Source : Douanes. Traitements : SDES, 2022

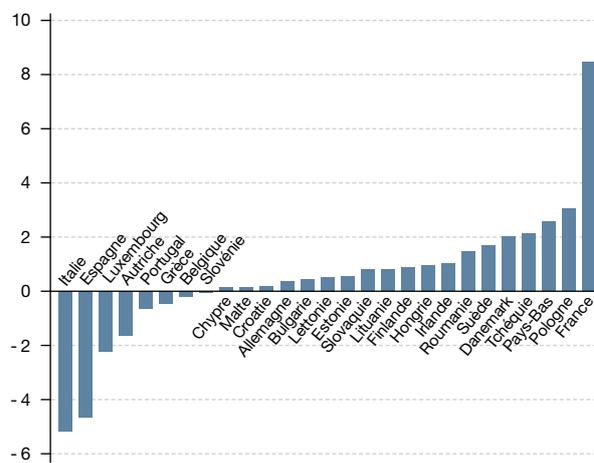
L'offre en déchets valorisables et MPR est notamment fonction de la quantité de déchets générés. En 2020, la crise sanitaire a impacté la quantité collectée : les filières ont été fortement affectées par l'arrêt des chaînes de production et des chantiers, la fermeture des déchèteries et des centres de tri, ainsi que par l'impossibilité de se rendre aux conteneurs d'apport volontaire pendant le confinement. De ce fait, les exportations de tous les types de déchets ont diminué en 2020, avant de repartir à la hausse en 2021, dans des proportions toutefois variables. Ainsi, les quantités de métaux ferreux et non ferreux vendues s'accroissent respectivement de 16 % et 21 %, après avoir diminué de 7 % entre 2019 et 2020. Les exportations de déchets textiles progressent de 28 % en 2021 après une chute de 18 % entre 2019 et 2020. Quant aux exportations de calcin, elles font plus que doubler en 2021 (+ 130 %), après avoir diminué de 12 % en 2020. En effet, en 2020, les mesures sanitaires ont entraîné la baisse des ventes de bouteilles de vin en France et à l'exportation et donc une chute de la demande de bouteilles vides. Dans le même temps, la hausse de la collecte de verre auprès des ménages a compensé la moindre collecte auprès des cafés, hôtels et restaurants. Afin d'éviter le stockage, le verre collecté, non consommé par les verriers, a été exporté dans les pays voisins, avec une baisse importante d'environ 30 % du prix de reprise.

LA FRANCE, PLUS GROS EXPORTATEUR EUROPÉEN NET DE MPR EN QUANTITÉ

Avec un solde extérieur de 8,7 Mt de MPR en 2021, la France est le plus gros exportateur européen net de MPR. De nombreux autres pays européens ont également un solde des échanges positif, notamment la Pologne, les Pays-Bas et la Tchéquie (graphique 5). L'Italie, l'Espagne, et dans une moindre mesure le Luxembourg et l'Autriche, sont en revanche importateurs nets en raison d'importants achats de métaux ferreux (Italie 6,5 Mt, Espagne 4,1 Mt, Luxembourg 2,2 Mt) et de papier pour l'Espagne (2,0 Mt) et l'Autriche (1,7 Mt).

Graphique 5 : solde des échanges de MPR*, par pays, en 2021

En millions de tonnes



* Matières premières de recyclage.

Source : Eurostat

DES ÉCHANGES ESSENTIELLEMENT DE PROXIMITÉ

En 2021, avec 11,9 Mt, la France est le troisième exportateur européen de MPR derrière l'Allemagne (13,7 Mt) et les Pays-Bas (12,0 Mt). Ses exportations représentent 15 % de celles de l'Union européenne à 27 (UE à 27). Elle exporte vers 161 pays (carte 1), et importe de 114 pays.

L'UE à 27 est la principale destination des MPR françaises, tant en quantité (83 % des ventes) qu'en valeur (84 %). L'Espagne, la Belgique, et l'Allemagne totalisent plus de la moitié des exportations françaises, aussi bien en valeur, qu'en masse. La part de l'Asie orientale (Chine, Inde, Malaisie, Japon, Corée, etc.) dans les exportations régresse, passant de 7 % en 2017 à 3 % en 2021. En particulier, la Chine, 7^e partenaire commercial en volume en 2017 (5 % de nos exportations), est passée à la 15^e place en 2021 (0,5 % de nos exportations). Entre ces deux dates, les exportations vers ce pays ont diminué de 46 % en valeur et de 90 % en masse.

Les ferrailles sont essentiellement vendues en Belgique (26 %), Espagne (26 %), au Luxembourg (12 %) et en Turquie (10 %). Plus la production d'un pays repose sur des aciéries électriques, plus le pays utilise des déchets ferreux. C'est le cas en Turquie et en Espagne où les aciéries électriques produisent 75 % de l'acier du pays, contrairement à l'Allemagne par exemple où les hauts-fourneaux sont plus courants. Les papiers-cartons sont exportés vers l'Espagne (54 %) et l'Allemagne (21 %) qui, bien que premier producteur de papiers-cartons au niveau de l'UE à 27, a une offre en bois limitée, contrairement à la Finlande et à la Suède qui disposent d'importantes ressources forestières permettant l'utilisation de pâte à papier vierge. Les déchets de métaux non ferreux sont principalement expédiés vers l'Espagne (25 %), la Belgique (20 %), l'Italie (16 %) et l'Allemagne (11 %).

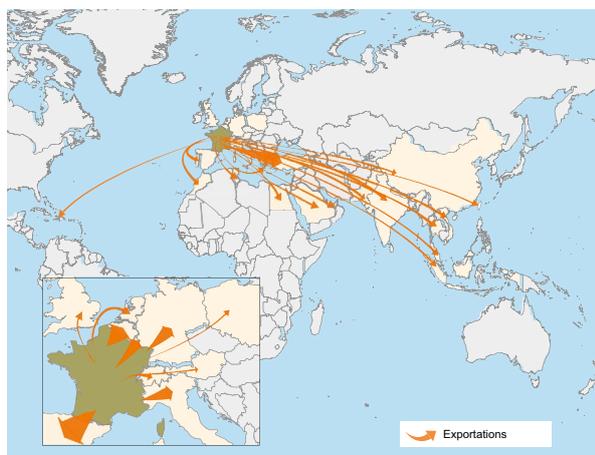
84 % des importations françaises de MPR proviennent de l'UE à 27 et 14 % de l'Europe hors UE à 27. Les principaux pays de provenance sont l'Allemagne (37 %), la Belgique (22 %), le Royaume-Uni (7 %), l'Espagne (7 %) et la Suisse (6 %).

Capacités européennes de traitement

Un rapport de la Commission européenne de juin 2019 sur les besoins d'investissement dans le secteur des déchets¹ estime que l'Europe aurait besoin en 2020 de 2,7 millions de tonnes supplémentaires de capacité de retraitement pour traiter les déchets plastiques actuellement exportés d'Europe. Concernant le verre, le métal, le papier et le carton, la capacité existante est jugée suffisante, les besoins d'investissements pouvant se limiter aux seuls systèmes de collecte et de tri.

S'agissant des textiles, une augmentation des tonnages de textiles collectés est attendue en raison de l'obligation faite aux États membres de mettre en place des collectes séparées d'ici 2025. Des investissements sont donc nécessaires pour développer de nouveaux processus de tri et de nouvelles technologies de recyclage chimique, afin de permettre aux textiles en fin de vie de faible qualité d'être utilisés comme matière première dans des processus de production de textiles de qualité vierge. Pour la période 2021-2027, les États membres ayant le plus besoin d'une infrastructure de retraitement de recyclage supplémentaire (en particulier pour les déchets plastiques et textiles) sont la France, l'Italie, l'Allemagne, la Pologne et l'Espagne.

Carte 1 : destinations des exportations françaises de MPR*, en 2021



* Matières premières de recyclage.
Note : flux supérieurs à 10 000 tonnes.
Source : Douanes. Traitements : SDES, 2022

Cette source de données ne permet pas de déterminer de façon certaine la destination finale des déchets exportés (le pays de destination peut être un pays de transit).

En accord avec les standards internationaux, la valeur statistique est celle des marchandises au passage de la frontière française : coût assurance et fret inclus (CAF) pour les importations, franco à bord (FAB) pour les exportations. Les droits, taxes et accises sont exclus.

Les informations européennes sont issues des données d'Eurostat sur le commerce international de biens.

Les opérations sous le seuil statistique en commerce intra-communautaire sont exclues des données détaillées par produit et par pays. Depuis 1993, ce seuil a été réévalué périodiquement. Il est de 460 000 euros depuis 2011.

La nomenclature combinée à 8 chiffres (NC8) a été utilisée pour sélectionner les transactions correspondant à des MPR dans le système harmonisé des douanes (SH) : caoutchouc (4004, 4012), métaux ferreux (7204), métaux non ferreux (2620, 4115, 7404, 7503, 7602, 7802, 7902, 7903, 8002, 8101, 8102, 8103, 8104, 8105, 8106, 8107, 8108, 8109, 8110, 8111, 8112, 8113), métaux précieux (7112), papiers-cartons (4707), plastique (3915), textile (6309, 6310), verre (7001).

MÉTHODOLOGIE

Les données françaises sur le commerce extérieur proviennent des bases de données des Douanes. Seules sont comptabilisées les marchandises entrant ou sortant réellement de l'économie nationale, à l'exclusion des marchandises importées puis réexportées en l'état.

POUR EN SAVOIR PLUS

• *Recyclage... indicateur de prix des matières premières secondaires*, Eurostat

Chrystel SCRIBE, SDES

¹ European Commission, Directorate-General for Environment, Study on investment needs in the waste sector and on the financing of municipal waste management in Member States, Publications Office, 2019.

Dépôt légal : juin 2022
ISSN : 2557-8510 (en ligne)

Directrice de publication : Béatrice Sédillot
Rédacteur en chef : Hugues Cahen
Coordination éditoriale : Céline Blivet
Cartographie : Antéa
Maquettage et réalisation : Agence Efil, Tours

Commissariat général au développement durable

Service des données et études statistiques
Sous-direction de l'information environnementale
Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex
Courriel : diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr